

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de travaux

Rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité intérieure pour le compte de l'Université Paris-Est Créteil.

**Marché N°2026PFTVXNRBON**

Date limite de remise des offres

**9 novembre 2026 à 12h00**

## **Table des matières**

|                                                                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Section I : Acheteur public.....                                                                                | 4  |
| 1.1 Identification du pouvoir adjudicateur .....                                                                | 4  |
| 1.2 Services auprès desquels des informations complémentaires peuvent être obtenues .....                       | 4  |
| 1.3 Service auprès duquel les documents peuvent être obtenus et où les candidatures doivent être envoyées ..... | 4  |
| 1.4 Type d'acheteur public .....                                                                                | 4  |
| Section II : Objet du marché .....                                                                              | 5  |
| 2.1 Objet du marché.....                                                                                        | 5  |
| 2.2 Procédure de consultation et forme du marché .....                                                          | 5  |
| 2.3 Réalisation de prestations similaires.....                                                                  | 5  |
| 2.4. Décomposition en lots .....                                                                                | 5  |
| 2.5. Lieux d'exécution des prestations.....                                                                     | 5  |
| 2.6. Nomenclature communautaire .....                                                                           | 6  |
| 2.7. Division en tranches.....                                                                                  | 6  |
| 2.8 Variantes .....                                                                                             | 6  |
| 2.8.1. Variantes à l'initiative des soumissionnaires (article R.2151-8 du code de la commande publique).....    | 7  |
| 2.8.2. Variantes à l'initiative de l'université (article R.2151-9 du code de la commande publique).....         | 7  |
| 2.9 Prestations supplémentaires éventuelles.....                                                                | 7  |
| 2.10 Travaux devenus nécessaires .....                                                                          | 7  |
| 2.11. Clause de confidentialité.....                                                                            | 7  |
| 2.12. Durée du marché ou délai d'exécution : .....                                                              | 7  |
| 2.13 Conditions de participation .....                                                                          | 7  |
| Section III. Organisation de la consultation.....                                                               | 8  |
| 3.1 Contenu du dossier de consultation .....                                                                    | 8  |
| 3.2. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre .....                      | 8  |
| 3.3. Modifications de détail au dossier de consultation.....                                                    | 9  |
| 3.5. Renseignements complémentaires.....                                                                        | 9  |
| 3.6. Visites .....                                                                                              | 9  |
| Section IV - Présentation des candidatures et des offres .....                                                  | 9  |
| 4.1. Documents à produire.....                                                                                  | 9  |
| 4.1.1 Documents relatifs à la candidature .....                                                                 | 9  |
| 4.1.2 Documents relatifs à l'offre .....                                                                        | 11 |
| 4.2 Sélection des candidatures et des offres .....                                                              | 12 |
| 4.2.1 Sélection des candidatures.....                                                                           | 12 |
| 4.2.2 Sélection des offres .....                                                                                | 12 |
| Section V : Conditions d'envoi et de remise des plis.....                                                       | 14 |

|                                                                        |    |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| 5.1 Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE.....         | 14 |
| 5.2 Transmission électronique.....                                     | 15 |
| 5.3 Certificats de signature électronique.....                         | 16 |
| 5.4 Outils de signature utilisés pour signer les fichiers.....         | 16 |
| 5.5 Consignes pratiques pour la signature électronique des pièces..... | 16 |
| 5.6 Copie de sauvegarde.....                                           | 17 |
| 5.7 Notification des marchés ou accords-cadres.....                    | 17 |
| SECTIONS VI : VOIES ET DELAIS DE RECOURS .....                         | 17 |

## **Section I : Acheteur public**

### **1.1 Identification du pouvoir adjudicateur**

|                                                              |                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Dénomination</u> :<br><b>Université Paris-Est Créteil</b> | <u>Pouvoir adjudicateur</u> :<br><b>Monsieur Pierre Wolkenstein</b><br>Président de l'université |
| <u>Adresse</u> :<br>61 avenue du Général de Gaulle           | <u>Code postal</u> :<br>94010 Cedex                                                              |
| <u>Ville</u> : Créteil                                       | <u>Pays</u> : France                                                                             |

### **1.2 Services auprès desquels des informations complémentaires peuvent être obtenues**

#### INFORMATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

|                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Dénomination</u> :<br><b>Université Paris-Est Créteil</b>                                                                                                                                                               | <u>A l'attention de</u> : Pôle achat public<br><a href="mailto:dafachat@u-pec.fr">dafachat@u-pec.fr</a> |
| <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a> , cliquez sur « recherche avancée » puis indiquez dans « référence » : <b>2026PFTVXNRBON</b> (attention à bien respecter la case). |                                                                                                         |

### **1.3 Service auprès duquel les documents peuvent être obtenus et où les candidatures doivent être envoyées**

|                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Dénomination</u> :<br><b>Université Paris-Est Créteil</b>                                                                                                                                                               | <u>A l'attention de</u> : Pôle achat public<br><a href="mailto:dafachat@u-pec.fr">dafachat@u-pec.fr</a> |
| <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a> , cliquez sur « recherche avancée » puis indiquez dans « référence » : <b>2026PFTVXNRBON</b> (attention à bien respecter la case). |                                                                                                         |

### **1.4 Type d'acheteur public**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

## **Section II : Objet du marché**

### **2.1 Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité intérieure pour le compte de l'Université Paris-Est Créteil.

Le terme « Pouvoir adjudicateur » désigne l'Université Paris-Est Créteil.

Le terme « Candidat » désigne un opérateur économique admis à participer à la présente procédure, quelle que soit la forme dans laquelle il se présente, entreprise ou groupement d'entreprises. Pour ce dernier cas, toute diffusion dans le cadre de la présente procédure est réputée faite au Candidat dès lors qu'elle a été faite au mandataire du groupement concerné.

Par ailleurs, il appartient aux Candidats de faire part au Pouvoir adjudicateur de toute éventuelle erreur ou omission, dans les délais nécessaires, à défaut de quoi, celles-ci sont réputées ne pas les avoir lésés ou être susceptibles de les avoir lésés.

Les travaux se déroulent en site occupé et ne doivent ni interrompre les activités ni affecter le fonctionnement du Campus.

### **2.2 Procédure de consultation et forme du marché**

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offre ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 du code de la commande publique.

### **2.3 Réalisation de prestations similaires**

Le marché qui sera attribué à l'issue de la procédure de mise en concurrence, pourra faire l'objet le cas échéant de marchés ayant pour objet la réalisation de travaux similaires, conformément à l'article R. 2122-7 du code de la commande publique.

### **2.4. Décomposition en lots**

☐ Non ☒ Oui

Le présent marché est composé de 5 lots comme suit :

Lot 1: GO - Couverture – Etanchéité - Serrureries  
Lot 2 : FAC - Menuiseries extérieures – Occultations – Façade - Installations de chantier  
Lot 3 : CEA - Cloisons doublage - Faux plafond - Peinture - Revêtement - Finitions  
Lot 4 : CFO / CFA - GTB  
Lot 5 : CVCD - PB

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les caractéristiques des travaux demandés dans le cadre du marché sont définies dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ainsi que dans le CCTC commun à tous les lots.

### **2.5. Lieux d'exécution des prestations**

Campus de Bonneuil-sur Marne – INSPE de Créteil

Université Paris-Est Créteil  
Rue Jean Macé  
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE

## 2.6. Nomenclature communautaire

|                                                                                           |                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lot 1 : GO - Couverture – étanchéité - serrureries                                        | Travaux de gros œuvre : 45223220-4<br>Travaux d'étanchéité : 45261420-4<br>Serrurerie / Métallerie : 44316500-3                                                                                   |
| Lot 2 : FAC - Menuiseries extérieures – occultations – Façade - Installations de chantier | Installations de chantier : 45113000-2<br>Travaux de façade : 45443000-4<br>Travaux de menuiserie / Occultations : 45420000-7 / 45421000-4                                                        |
| Lot 3 : CEA - Cloisons doublage - faux plafond - peinture - revêtement - finitions        | Cloisons, doublage, plâtrerie : 45421141-4<br>Travaux de peinture et finition : 45442100-8 / 45430000-0<br>Accessibilité / Aménagements PMR : 45215214-8 (ou 45454000-4 Travaux de réaménagement) |
| Lot 4 : CFO / CFA-GTB                                                                     | Travaux d'installations électriques (CFO/CFA) : 45311200-2<br>Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : 45310000-3                                                                                    |
| Lot 5 : CVCD-PB                                                                           | Travaux d'installation de chauffage, ventilation et climatisation : 45331000-6<br>Travaux de plomberie : 45330000-9                                                                               |

## 2.7. Division en tranches

☐ Non ☒ Oui

Le présent marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle :

✚ **La tranche ferme obligatoire** concernant uniquement les travaux sur l'enveloppe et les systèmes nécessaires dans le cadre d'un raccordement sur le réseau de chaleur urbaine.

✚ **La tranche optionnelle** concernant les travaux d'accessibilité de :

- **Ouvrages sur les grilles de caniveau** - Lot 1 : GO
- **Façade du local technique de la sous station** - Lot 2 : FAC
- **Travaux de signalétique et d'aménagement intérieur** - Lot 3 : CEA
- **Travaux de boucle à induction magnétique** - Lot 4 : CFO-CFA
- **Ouvrages sur les sanitaires** - Lot 5 : CVCD-PB

Seule la tranche ferme engage l'acheteur.

La tranche optionnelle seront affermies sur décision expresse de l'acheteur six (6) mois avant la fin du marché et sera transmise par écrit.

En cas de non-affermisssement de la tranche optionnelle, il n'est pas prévu d'indemnité de dédit.

## 2.8 Variantes

#### 2.8.1. Variantes à l'initiative des soumissionnaires (article R.2151-8 du code de la commande publique).

☒ Non ☐ Oui

#### 2.8.2. Variantes à l'initiative de l'université (article R.2151-9 du code de la commande publique).

☒ Non ☐ Oui

### 2.9 Prestations supplémentaires éventuelles

San objet.

### 2.10 Travaux devenus nécessaires

Conformément aux dispositions de l'article R.2194-2 du code de la commande publique, suite à des circonstances imprévues, le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de modifier le présent marché afin de faire réaliser des travaux ne figurant pas dans le présent marché mais qui sont devenus nécessaires à l'exécution des travaux tels qu'ils sont décrits dans le marché.

### 2.11. Clause de confidentialité

Les Candidats s'engagent à ne pas divulguer à des tiers le contenu de leurs Propositions et de leur Offre finale durant ou après leur élaboration, jusqu'à la signature du marché. Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de tirer toutes les conséquences de la violation manifeste de cette obligation par les Candidats.

Le Pouvoir adjudicateur veille au respect de la confidentialité des Propositions et s'interdit de révéler aux autres Candidats les informations contenues dans la Proposition de l'un d'entre eux.

### 2.12. Durée du marché ou délai d'exécution :

Le délai d'exécution des travaux est fixé à vingt-quatre (24) mois y compris période de préparation de trois (3) mois, six (6) jours d'intempéries réputées prévisibles et congés payés, et hors année de parfait achèvement.

Le marché prend effet à compter de la date fixée par ordre de service pour le commencement d'exécution des travaux.

### 2.13 Conditions de participation

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, doit indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle doit également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidat individuel et/ou en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché, ni se présenter à la fois en candidat individuel et en tant que mandataire d'un groupement.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs

dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

### **Section III. Organisation de la consultation**

#### **3.1 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- ❖ Le règlement de la consultation (RC) ;
- ❖ L'acte d'engagement (AE) propre à chaque lot ;
- ❖ La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot ;
- ❖ Le cadre de réponse technique (CRT) ;
- ❖ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du présent marché ;
- ❖ Les Cahiers des Clauses Techniques Communes (CCTC) ;
- ❖ Le Cahier des clauses Techniques Particulières (CCTP) propre à chaque lot et ses annexes ;
- ❖ La note d'organisation de chantier ;
- ❖ La notice de sécurité ;
- ❖ La notice d'accessibilité ;
- ❖ Le tableau de portes ;
- ❖ Le tableau de fenêtres ;
- ❖ Le listing des TD et de leurs départs ;
- ❖ Le planning prévisionnel ;
- ❖ L'ensemble des plans relatifs à l'opération ;
- ❖ L'attestation de visite.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr), cliquez sur « recherche avancée » puis indiquez dans « référence » : **2026PFTVXNRBON** (attention à bien respecter la case).

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique ou par courrier électronique n'est autorisée.

En cas de difficulté de téléchargement des pièces ou d'utilisation de la plateforme, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme (manuels d'aide à l'utilisation, et support téléphonique accessibles depuis la plateforme).

**NOTA :** Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner sa raison sociale, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant d'assurer de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse, le cas échéant, bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles questions/réponses ou report de délais de remise des plis ainsi que des divers échanges avec le Pouvoir Adjudicateur (tels que demande de complément, résultats de la consultation, notification du marché).

En cas de changement d'adresse pendant la procédure de passation, la nouvelle adresse devra être communiquée dans les meilleurs délais au Pouvoir Adjudicateur via la plateforme PLACE.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de tous les échanges et informations complémentaires diffusés par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de suppression ou de modification de ladite adresse électronique.

#### **3.2. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

### 3.3. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Il doit informer l'ensemble des candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente sera reportée du même nombre de jours.

### 3.5. Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent poser leurs questions sur le profil acheteur de l'université, <https://www.marchespublics.gouv.fr>, dans la consultation «2026PFTVXNRBON » au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les réponses seront disponibles sur cette même plateforme.

En cas de difficulté de téléchargement des pièces ou d'utilisation de la plateforme, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme (manuels d'aide à l'utilisation, et support téléphonique accessibles depuis la plateforme).

### 3.6. Visites

Les candidats doivent impérativement, avant la remise de leurs offres, effectuer une visite détaillée du site et apprécier toutes les sujétions résultant de la configuration des lieux.

Ces visites sont effectuées, sur rendez-vous auprès de Mme. Daniela MARTINEZ TAPIA

Contact : [daniela-andrea.martinez-tapia@u-pec.fr](mailto:daniela-andrea.martinez-tapia@u-pec.fr) et en copie [mohamadou.kouta@u-pec.fr](mailto:mohamadou.kouta@u-pec.fr) et [vincent.barsolle@u-pec.fr](mailto:vincent.barsolle@u-pec.fr)

Les visites sont prévues :

| Dates de visite     | Heures de visite |
|---------------------|------------------|
| Mardi 13/10/2026    | 14h              |
| Mercredi 14/10/2026 | 10h              |
| Lundi 19/10/2026    | 10h              |

Aucune visite ne sera organisée après cette échéance.

**Une attestation de visite sera remise aux candidats à l'issue de celle-ci. Ce document doit obligatoirement être joint au dossier de candidature ; à défaut, l'offre sera rejetée comme irrégulière.**

## **Section IV - Présentation des candidatures et des offres**

### 4.1. Documents à produire

#### 4.1.1 Documents relatifs à la candidature

Le dossier de candidature doit être complet. Il comprendra à minima les pièces suivantes :

**1/ Lettre de candidature et le cas échéant habilitation du mandataire par ses cotraitants** (DC1 joint au dossier de consultation ou forme libre)

**2/ Une déclaration sur l'honneur** (DC2 joint au dossier de consultation ou forme libre), rédigée comme suit :

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) *Dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (\*) ;*
- b) *être en règle au regard des articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-11](#) du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;*

**3/ Numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ou équivalent pour les candidats situés en dehors de la France**

**4/ Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat ;**

**5/ Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet** (DC2 ou forme libre) ;

**6/ Le, ou les renseignements permettant d'évaluer la capacité économique et financière du candidat**, soit une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

**7/ Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et professionnelles du candidat :**

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
- Une liste des principales prestations exécutées au cours des cinq dernières années (trois pour les fournitures et services), indiquant notamment le montant, la date, le nom et les coordonnées des clients privés ou publics : adresse, téléphone.
- Cette déclaration provient d'une banque ou, le cas échéant, est la preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

**8/ Les certificats de qualifications professionnelles Qualibat ou Qualifelec (ou équivalents)** requises comme indiquées au présent règlement de consultation.

Toutefois, les candidats pourront démontrer que les caractéristiques de leur offre sont équivalentes aux qualifications exigées.

Les certificats de qualification demandés sont :

| LOTS                                                                                      | QUALIFICATIONS                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Lot 1 : GO - Couverture – étanchéité - serrureries                                        | 2112 - 2211 - 3181 - 3811 - 4413              |
| Lot 2 : FAC - Menuiseries extérieures - occultations - Façade - Installations de chantier | 5111 - 5311 - 5411 - 5422 (ou équivalent RGE) |
| Lot 3 : CEA - Cloisons doublage - faux plafond - peinture - revêtement - finitions        | Qualifelec E2 à E4 - CF2 à CF3 - mention GTB  |
| Lot 4 : CFO / CFA-GTB                                                                     | 4132 - 4211 - 4312 - 4341                     |

|                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lot 5 : CVCD-PB | <p><b>Chauffage / CVC :</b><br/> Qualibat 5251 : Installations de chauffage ou de froid raccordées au réseau urbain<br/> Qualibat 5252 : Installation de distribution de chauffage ou de rafraîchissement avec centrale de traitement d'air<br/> Qualibat 5232 : Installation de pompes à chaleur et groupes froids en habitat individuel, collectif et tertiaire, pour des surfaces supérieures à 1 000 m<sup>2</sup><br/> Qualibat 5312 : Installation de VMC dans tout type de bâtiment, pour des surfaces supérieures à 1 000 m<sup>2</sup></p> <p><b>Plomberie :</b><br/> Qualibat 5112 : Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment, pour des surfaces supérieures à 1 000 m<sup>2</sup>, sans surpresseur</p> |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Lien Qualibat : <https://www.qualibat.com/nomenclature-qualibat>

Lien Qualifelec : <https://pros.qualifelec.fr/toutes-nos-qualifications>

**7/ Attestation de compétence amiante :** les candidats ayant à réaliser des prestations dans l'existant (pour tous les lots) devront obligatoirement fournir l'attestation de compétence amiante (sous-section IV du code du travail), faute de quoi leurs candidatures seront rejetées.

Tous les certificats, attestations ou déclarations doivent être rédigés en langue française. Les certificats ou attestations rédigés en langue étrangère ne seront recevables que s'ils sont accompagnés d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (*soit auprès des tribunaux français, soit auprès des tribunaux du pays du candidat*), et dont le nom et l'adresse seront indiqués.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : Tous ces opérateurs économiques doivent alors fournir les documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ces capacités professionnelles, techniques et financières.

**Le candidat peut fournir les déclarations, attestations et renseignements demandés au moyen des imprimés DC1 et DC2 disponibles (dernière version à jour) sur le site Internet du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi à l'adresse ci-dessous :**  
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> (formulaires DC).

Les entreprises peuvent se présenter en groupement solidaire ou conjoint. Dans ce dernier cas, le titulaire doit être mandataire solidaire du groupement conjoint.

En application de l'article R.2143-13 du code de la commande publique: « *Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.* »

Un coffre-fort électronique est mis à disposition des candidats sur la plateforme des achats de l'Etat PLACE. Il leur permet de déposer certaines pièces de candidatures (Kbis, attestations d'assurance, etc.). Les candidats peuvent s'inscrire et déposer des documents dans ce coffre-fort en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

#### 4.1.2 Documents relatifs à l'offre

- L'acte d'engagement propre à chaque lot renseigné et signé ;
- L'annexe 1 à l'acte d'engagement (DPGF) renseignée et signée ;
- Une note méthodologique de 20 pages exposant l'ensemble des éléments listés dans le cadre de réponse technique (CRT) ;

- d) L'attestation de visite renseignée, datée et signée par le soumissionnaire et le représentant du Pouvoir adjudicateur ;
- e) Tout autre document que le soumissionnaire juge utile à la parfaite compréhension de son offre.

**NOTA :** Après ouverture des plis, les offres incomplètes peuvent faire l'objet d'une demande de régularisation dans un délai donné, dans les conditions définies par la législation en vigueur.

Par ailleurs, l'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser dans l'acte d'engagement.

## **4.2 Sélection des candidatures et des offres**

### **4.2.1 Sélection des candidatures**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et dans les conditions prévues aux articles R. 2142-1 à R. 2152-13 du code de la commande publique.

Les candidatures sont appréciées au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats eu égard aux conditions d'exécution du marché.

En application de l'article R.2161-4 du code de la commande publique, le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

Conformément aux dispositions des articles L. 2142-1 et R. 2144-7 du code de la commande publique, tout candidat se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne présentant pas des capacités suffisantes pour assurer l'exécution du marché, ou ne pouvant produire dans le délai imparti les documents ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, pourra voir sa candidature déclarée irrecevable et être éliminé.

En cas de groupement, la recevabilité est analysée pour chaque opérateur économique. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

### **4.2.2 Sélection des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au chapitre II (Examen des offres) du titre V (Phase offres) du livre Ier (Dispositions générales) de la 2ème partie (Marchés publics) du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Par lot, le Pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse au terme d'un classement opéré par application des critères et sous-critères pondérés suivants :

#### **Critère 1 : Prix (critère pondéré à 50%)**

Notée sur la base du prix de l'Acte d'Engagement et complétée au sein de la DPGF (pour chaque lot).

#### **Critère 2 : Valeur technique (critère pondéré à 40%)**

Appréciée au regard des besoins du projet en fonction des éléments fournis dans la note méthodologique :

##### **Sous-critère 1 : Méthodologie (20%) :**

- **Organisation et méthodologie générale (10 %)**

La note sera appréciée au regard :

- De la compréhension du projet et de ses contraintes ;
- De la gestion des interfaces avec les différents intervenants du chantier (MOA, MOE, CSPS, bureau de contrôle, exploitant, utilisateurs) ;
- De la gestion des interfaces entre les différents lots ;
- De l'organisation et du pilotage de la sous-traitance ;

- De la méthodologie d'exécution des travaux ;
- Des mesures prévues pour la protection des ouvrages existants conservés ;
- De l'organisation de l'installation de chantier, des zones de stockage et de la logistique ;
- Des mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité et la limitation des nuisances ;
- Des modalités d'organisation des essais, contrôles et mises en service.

**Documents attendus :** (note méthodologique ; schéma d'organisation du chantier ; plan d'installation de chantier ; description des modalités de communication interne et externe ; description des modalités de gestion des sous-traitants.)

▪ **Organisation du chantier et gestion des interfaces (10 %)**

La note sera appréciée au regard :

- De l'analyse des contraintes liées à l'occupation de l'établissement scolaire ;
- Des mesures prévues pour garantir le maintien de l'activité pendant les travaux ;
- Des dispositions retenues pour limiter les nuisances liées au chantier ;
- De l'organisation du transfert des occupants entre les deux phases du projet ;
- De l'analyse critique du planning prévisionnel fourni dans le DCE ;
- Des mesures proposées pour sécuriser le respect du délai contractuel.

**Documents attendus :** (note spécifique "site occupé" ; méthodologie de transfert des occupants ; analyse critique du planning prévisionnel et fourniture d'un planning ; présentation des mesures de continuité d'activité.)

**Sous-critère 2 : Moyens humains (10%) :**

La note sera appréciée au regard :

- De l'organigramme de l'opération et de la répartition des responsabilités ;
- Des compétences et de l'expérience de l'encadrement de chantier ;
- De la disponibilité des équipes affectées à l'opération ;
- Des dispositions prévues pour assurer la continuité des travaux pendant les congés scolaires ;
- Des références de l'équipe proposée sur des opérations similaires réalisées en site occupé,
- De l'organisation prévue pour la réalisation des études d'exécution, notamment la présence d'un bureau d'études interne ou d'un partenaire identifié au stade de l'offre ;
- De la cohérence entre les effectifs proposés et le planning prévisionnel ;
- De la courbe prévisionnelle des effectifs affectés à l'opération.

Documents attendus :

- Organigramme de l'opération ;
- CV des principaux intervenants ;
- Références similaires ;
- Courbe d'effectifs prévisionnelle ;
- Présentation du bureau d'études interne ou du partenaire d'études.

**Sous-critère 3 : Produits et matériels (10%) :**

La note sera appréciée au regard :

- De la démonstration du respect des prescriptions du CCTP ;
- De l'engagement du candidat sur l'utilisation des matériaux prescrits ;
- De la qualité technique et de la durabilité des matériaux proposés ;
- De la qualité et de l'exhaustivité des fiches techniques fournies ;
- De l'identification des fournisseurs et de la provenance des principaux matériaux ;
- Des moyens matériels affectés à l'exécution du marché ;
- De l'organisation qualité mise en place pour le contrôle de l'exécution des travaux.
- Le respect démontré des prescriptions du CCTP constituera l'élément principal d'appréciation de ce sous-critère.

Documents attendus :

- Fiches techniques en cas de changement par rapport aux matériels décrits aux CCTP
- Note de conformité au CCTP ;
- Engagement du candidat sur le respect des matériaux prescrits ;
- Liste des principaux fournisseurs ;
- Présentation des moyens matériels ;
- Procédure qualité.

### **Critère 3 : Démarche environnementale (critère pondéré à 10%) :**

La démarche environnementale sera appréciée au regard des éléments présentés dans le mémoire technique, notamment :

- Des dispositions prévues pour le tri, la collecte et la valorisation des déchets ;
- Des modalités de traçabilité des déchets ;
- Des actions proposées en matière de réemploi et de recyclage ;
- Des mesures visant à réduire les nuisances et impacts environnementaux du chantier ;
- Des caractéristiques environnementales des matériaux proposés ;
- Des propositions formulées par le candidat pour améliorer l'impact environnemental global du projet.

#### **Documents attendus**

- Note environnementale ;
- Procédure de gestion des déchets ;
- Présentation des filières de valorisation ;
- Exemple de bordereaux de traçabilité ou procédures équivalentes ;
- Proposition d'amélioration de l'impact environnementale du projet.

*Le candidat pourra éventuellement compléter sa note par tout autre document annexe s'il le juge utile. Dans ce cas, il mentionnera dans son mémoire les documents complémentaires.*

### **La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :**

*Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation*

*Montant de l'offre moins-disante : correspond au prix de l'offre la moins chère.*

*Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.*

*En cas de discordance dans une offre sur le plan du prix proposé, les dispositions suivantes sont appliquées :*

- Les sommes indiquées en lettres prévalent sur les sommes indiquées en chiffre
- Les sommes en hors taxe prévalent sur les sommes indiquées en toutes taxes.

Conformément aux articles R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique, l'acheteur peut régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que la régularisation n'entraîne pas une modification substantielle de l'offre.

De la même manière, en application des dispositions l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## **Section V : Conditions d'envoi et de remise des plis**

### **5.1 Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE**

- ✓ Vérifier les [prérequis techniques de la plate-forme](#), et la configuration du poste ;

- ✓ S'inscrire et s'authentifier sur [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ;
- ✓ S'assurer de la mise à jour de son SIRET sur son compte entreprise ;
- ✓ « [se préparer à répondre](#) », en testant la fonctionnalité de remise des plis. Une consultation de test est disponible dans le menu « aide ». Il est conseillé d'effectuer ce test avant d'engager une procédure de remise de plis sur une consultation réelle. Ce test vous permettra de vous familiariser avec la procédure.

Nous vous invitons à effectuer ces tests avant de remettre vos offres par voie électronique notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique.

Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.

Formats de fichiers préconisés : doc / .rtf / .pdf / .xls ou tableur / image : PNG / JPEG.

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 100 mégas) ;

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité. Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate.

Accompagnement : le [support technique de la plate-forme PLACE](#) est à votre disposition pour vous accompagner !

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure limites fixées par le présent règlement, ne seront pas retenues.

## 5.2 Transmission électronique

**La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

Les opérateurs économiques sont responsables de la transmission de leur pli. Elle doit permettre de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Après la date et l'heure limite de remise des offres, les opérateurs économiques n'auront pas la possibilité de retirer leur offre ni d'en proposer une différente.

**Sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, le pli contenant la candidature et l'offre est transmis en une seule fois. Si plusieurs plis sont envoyés, seul le dernier reçu dans les délais, est ouvert par l'acheteur.**

Les opérateurs économiques déposent leur pli sur le profil de l'acheteur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

(Cliquer sur « recherche avancée » puis indiquer dans « référence » : **2026PFTVXNRBON** (attention à bien respecter la case).

Pour ce faire, et afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure ils sont invités à :

- Utiliser les formats suivants compatibles PC : pdf, Odt, .doc, .jpg, .rtf, .zip, .htm, .xls, .gif, .dwg, .dgn
- Proscrire certains formats, comme les « .exe » et certains outils, notamment les "macros".

Les plis sont horodatés lors de leur réception par la plate-forme de dématérialisation qui en accuse réception. Seules la date et heure de réception de l'enveloppe sur le profil acheteur font foi.

Les plis, partis avant les date et heure limites, mais arrivés hors délai sont acceptés par la plateforme. Cependant, l'acheteur est tenu de les rejeter.

Aussi, il est conseillé d'anticiper suffisamment l'envoi des plis pour éviter que ceux-ci n'arrivent hors délai en raison du temps de téléchargement des documents sur la plate-forme qui aura été plus ou moins long en fonction de leur volume.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

### 5.3 Certificats de signature électronique

Par application de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, le candidat doit respecter les conditions relatives :

- Au certificat de signature du signataire
- À l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique et par le règlement eIDAS du 23 juillet 2014 (règlement n°910/2014).

La plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) accepte tous certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS).

L'opérateur économique n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé s'il est émis par une autorité de certification "reconnue" mentionnée dans le catalogue suivant : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

Si le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une de ces listes, le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé par la PLACE et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité, à savoir :

- La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : la preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification, les outils techniques de vérification du certificat (chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine et adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation),
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

### 5.4 Outils de signature utilisés pour signer les fichiers

Rappel : Le candidat est libre d'utiliser l'outil de signature de son choix.

L'opérateur économique est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information s'il utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE).

En revanche, *s'il utilise un autre outil de signature que celui proposé par la PLACE*, il doit respecter les 2 obligations suivantes :

- Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- Transmettre gratuitement les éléments nécessaires à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, notamment :
- Le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré avec une notice explicative et les prérequis d'installation (type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.). La notice doit être rédigée ou traduite en langue française.
- Le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site...)

### 5.5 Consignes pratiques pour la signature électronique des pièces

**Lorsqu'elle est requise dans le cadre de la réponse à la consultation**, l'opérateur économique **signe électroniquement** tous les documents qui doivent recueillir une signature, comme exigé au point 2 de la présente section.

En cas de signature, ces pièces doivent impérativement être signées par une personne habilitée à engager la société. Le détenteur du certificat fournit, à l'instar d'un envoi « papier », tout document justifiant de cette capacité (Kbis, pouvoir, etc.).

**La signature d'un fichier « zip » contenant lui-même plusieurs documents, ne vaut pas signature de chacun de ces documents.** La signature du « .zip » n'est pas suffisante et ne peut pallier l'absence de signature électronique des documents figurant dans ces fichiers.

Lorsqu'une signature électronique est requise, elle doit être apposée directement sur les fichiers concernés comme exigé au point 2 de la présente section.

En cas de co-traitance, l'outil CoSign de la plateforme des achats de l'Etat PLACE permet la signature et la co-signature d'un même document par l'ensemble des membres d'un groupement. Il est accessible à partir de la rubrique « Aides », « Outils informatiques », « Utilitaire co-sign de signature en ligne ».

## 5.6 Copie de sauvegarde

Le candidat est expressément invité, à titre de copie de sauvegarde, à doubler cet envoi sur support physique électronique par envoi postal ou remise directe. Toutefois, la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans les délais prescrits pour le dépôt des plis.

Adresse de dépôt de la copie de sauvegarde :

**Université Paris-Est Créteil**

Pôle achat public

Bâtiment i3 – 3ème étage– Bureau 324

61, avenue du Général de Gaulle

94010 CRETEIL CEDEX

Cette copie de sauvegarde, placée dans un pli scellé et comportant la mention lisible « Copie de sauvegarde **2026PFTVXNRBON** », doit parvenir impérativement aux date et heure limites de remise des candidatures.

La « Copie de sauvegarde » n'est ouverte que si un programme informatique malveillant est détecté dans le pli.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, la copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique.
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par l'acheteur.

## 5.7 Notification des marchés

Les documents seront susceptibles d'être rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que les pièces dématérialisées de la consultation pourront alors donner lieu à la signature manuscrite des documents papier.

## SECTIONS VI : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas d'action contentieuse ouverte à l'occasion de la conclusion et exécution du marché, celle-ci sera portée devant le :

**Tribunal administratif de Melun**

Le candidat a la possibilité d'exercer les recours suivants :

- Référé précontractuel, recours pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché (articles L 551-1 et suivants et R 551-1 et suivants du code de justice administrative) ;
- Référé contractuel, recours pouvant en principe être introduit après la signature du marché, au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne, ou en l'absence de la publication d'avis jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la signature du marché (articles L 551-13 et suivants et R 551-7 et suivants du code de justice administrative) ;
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, recours pouvant être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (Conseil d'Etat 4 avril 2014, Département de Tarn et Garonne, n° 358994).